



**CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE 2015 (avril à novembre)**  
**AMAP Les caramboles - Ferme de la NOUE**

Nom de l'adhérent :

Tél :

Courriel :

Adresse :

**A chaque distribution, je souhaite m'abonner pour :**

	Composition (à chaque distribution)	Prix par distribution	Prix de chaque contrat (11 distributions)	Nombre de contrats souscrits	Montant à régler
<b>Crottins</b>	2 crottins	5,40 € + 1 €*	70,40 € x	.....	.....
<b>Crottins</b>	4 crottins	10,50 € + 1 €	126,50 € x	.....	.....
<b>Cendrés</b>	2 (pyramide, bûche ou dodu)	10,40 € + 1 €*	125,40 € x	.....	.....
<b>Faisselle</b>	pot de 500g	3,70 €	40,70 € x	.....	.....
<b>Lot n°1</b>	2 crottins et 1 brique	8,70 € + 1 €*	106,70 € x	.....	.....
<b>Lot n°2 panaché</b>	1 crottin, 1 brique, 1 cendré	11,20€ + 1 €*	134,20 € x	.....	.....
<b>Lot de séchons</b>	3 crottins ou 2 briques très secs	6,30 € + 1 €	80,30 € x	.....	.....
<b>Lait cru (chèvre)</b>	1 litre	3,10 €	34,10 € x	.....	.....
	Total par distribution :	.....	<b>TOTAL général :</b>	à régler en 1, 2 ou 4 chèques	.....

1€\*: EMBALLAGE Biodégradable - prix de la main d'œuvre de préparation des commandes + boîte + étiquette.

Fait à : RAMBOUILLET le  
 L'adhérent(e):

La productrice Claudie Le Quéré:

**Engagements du consommateur**

- S'engager pour une « saison » de production de lait (environ 7 mois), avec une distribution toutes les 3 semaines à partir du 2 avril.
- Venir récupérer son lot sur le lieu de distribution habituel
- Participer à une distribution dans l'année si les responsables de l'AMAP en font la demande
- En cas d'empêchement (retard, vacances,...) se charger de trouver une tierce personne qui prendra ses «lots», et lui en règlera directement le montant. Le nom de cette personne sera communiqué au responsable de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Les produits oubliés par les adhérents seront soit partagés soit donnés au Secours Populaire Français.
- Si vous êtes absents pour une distribution **et sous réserve d'avoir prévenu à la livraison précédente**, Claudie peut vous garder votre commande et vous l'apporter à la livraison suivante sous forme de fromage sec (les chèvres continuent à fournir du lait, surtout en été).
- Joindre au contrat signé **1, 2 ou 4 chèques datés du jour où ils sont établis, à l'ordre de la Ferme de la Noue**. Les chèques seront remis à Claudie Le Quéré en début de contrat qui les encaissera au cours de la saison.

**Engagements de la productrice:** Claudie Le Quéré - Ferme de la Noue -  
 78720 La Celle les Bordes - 01.34.85.16.17

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement. Les produits sont certifiés AB. Les affinages des fromages seront variables et variés.
- Livrer les produits toutes les 3 semaines au 1 ter rue Dubuc à Rambouillet entre 19 et 20 heures aux dates suivantes : **2 avril, 24 avril, 13 mai, 4 juin, 25 juin, 16 juillet, 27 août, 17 septembre, 8 octobre, 29 octobre et 19 novembre**. Soit 11 distributions.
- Informer les adhérents de l'AMAP en cas de souci majeur qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie,...) - Possibilité de décalage des dates et/ou de remplacement de type de fromage dans les lots panachés
- Sécher les fromages et les apporter à la distribution suivante quand l'amapien a prévenu la coordinatrice au moins 2 semaines avant son absence
- Expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP et leur prévoir une visite annuelle.